



Communiqué

Amiens, le 22 juillet 2025

La forêt urbaine est de retour dans le centre-ville d'Amiens !

Semaine du 15 juillet 2025, Cour et Place de l'Hôtel de Ville, et Place Gambetta, a eu lieu la mise en place d'une forêt urbaine éphémère estivale en centre-ville d'Amiens. Elle est dédiée à la détente, à la flânerie, et à la découverte en offrant aux visiteurs un aperçu des intérêts de la création d'ilots de fraîcheur urbains.

Réussite de l'édition 2024

Chaque été, le service Espaces Verts de la Ville d'Amiens crée un événementiel végétal en centre-ville. En 2024 dans le cadre de l'année de l'arbre, une forêt urbaine temporaire a pris place dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Cette création arborée et végétalisée faisant voute au-dessus d'un espace de déambulation et de rencontres, formée de cépées et d'arbres tiges prodiguant un ombrage très important et salutaire en plein cœur de ville, a été une réelle réussite et plébiscité de tous. Face à ce succès, le démontage de la forêt, initialement prévu à la fin de l'été avait été décalé en novembre.

Elargissement du projet

Forte de son succès, en 2025, cette création végétale est reconduite et cette fois non plus seulement dans la cour mais aussi sur la Place de l'Hôtel de Ville, avec également un rappel au niveau de la fontaine de la place Gambetta.

Valorisation du patrimoine arboré et respect de l'environnement

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions de la Collectivité en faveur du patrimoine arboré et de la biodiversité urbaine. Les végétaux utilisés seront replantés en ville et dans des cours d'écoles, d'ici l'hiver 2025-2026.

Le projet se veut respectueux de l'environnement. L'irrigation de la cour mise en place est la même que celle mise en œuvre en pépinière sur des sujets en container. Il n'y aura donc pas de consommation supplémentaire d'eau pour assurer la survie de ces arbres.

Tout le mobilier, qu'il soit fabriqué par le service Espaces Verts, ou acheté, sera réutilisé dans le cadre du développement de la presqu'île du Jardin des Plantes et en lieu et place de la

serre Hollandaise. De plus, beaucoup de matériaux utilisés pour la fabrication de cet espace proviennent du service réemploi de la Ville.

Des ateliers pédagogiques

Nouveauté 2025 : chaque essence d'arbre sera présentée (Genre, espèce, Variété - Famille et brève présentation origine, intérêts, utilisation, caractéristiques, sa destination future en ville) sur des panneaux explicatifs.

Chaque mercredi, des animations seront proposées de 15 heures à 17 heures.

Les différentes thématiques proposées seront :

- L'arbre dans la ville, historique, évolution, qualité et diversité, les moyens de le protéger,
- Sensibilisation aux bénéfices liés à la présence de l'arbre en ville,
- Informer sur la qualité du patrimoine arboré de la ville d'Amiens,
- L'arbre, un écosystème à part entière,
- Valoriser la charte de l'arbre signée par la Ville et impliquer le citoyen en signant cette charte,
- Sensibilisation sur l'intérêt des îlots de fraîcheur en milieu urbain (caméra thermique en démonstration sur le site).

Installation

L'installation a été programmée à partir du 15 juillet 2025. Le montage a eu lieu en journée et jusqu'à minuit en soirée pendant les 4 premiers jours par une équipe diversifiée constituée d'une vingtaine d'agents de différents services de la Collectivité (service Voirie, Fête et Evènements et service Espaces Verts). Le démontage s'effectuera à partir du 10 novembre afin de laisser place au montage du marché de Noël.

Du mobilier innovant réalisé par les métalliers agents de la Ville

Deux banquettes « Nid de Marsupilami » ont été entièrement imaginées et réalisées par les services Espaces Verts et Fêtes et Evènements de la Ville d'Amiens, avec l'aide du service des Eaux.

Un agent métallier de la Ville et son équipe, ont utilisé des tubes en acier qu'ils ont cintrés et soudés pour créer cette structure unique et originale. Cette dernière a ensuite été recouverte de planches de mélèze, bois noble et résistant.

Budget Responsable

Le coût total de l'opération s'élève à 190 000€. Il est important de noter que 80% des dépenses liées à la forêt urbaine seront réutilisables : le mobilier récupérable sera installé au

Jardin des Plantes, les végétaux seront replantés en ville, le bois sera réutilisé sur divers événements, et le dispositif d'arrosage sera réinstallé à la pépinière.



Contacts presse : Service Relations Presse Ville d'Amiens - Amiens Métropole

Responsable presse
Sandrine Gandega-Delannoy
s.gandega@amiens-metropole.com
03 22 97 43 24 / 06 63 96 69 56

Chargée de presse
Justine Crosnier
j.crosnier@amiens-metropole.com
03 22 97 40 99